

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 35

Artikel: A l'unanimité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217435>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dre montagnard, et, plus loin, en retrait des maisons ouvrières qui bordent la rue, voici les demeures coossues des fabricants, à demi-cachées par les grands arbres ou par les bosquets du jardin. Puis on entre brusquement dans le bourg. C'est le quartier commerçant avec ses rues larges ou étroites. Le long des trottoirs, les boutiques se suivent avec des vitrines bien achalandées, afin d'attirer le regard de l'étranger. Dans la rue principale, c'est un va-et-vient continu. On sort de l'épicerie pour entrer chez le pâtissier; on passe chez la mercière acheter une douzaine de boutons, et l'on n'oublie pas le coiffeur à qui l'on demande une savonnette. On s'arrête sur le trottoir, on se salue, on se présente et l'on fait quelques pas, tandis que le maître d'hôtel, à l'œil paternel et au front chauve, qui attendait des voyageurs, exécute un demi-tour, montrant les basques de son éternelle redingote.

Sainte-Croix à tout à fait l'aspect d'une petite ville avec ses hautes maisons de pierres et ses larges toits de tuiles ou d'ardoises. Petite ville qui s'enorgueillit un peu de sa renommée à l'étranger, à cause de ses gramophones qui font le tour du monde et de ses boîtes à musique, aujourd'hui oubliées dans quelque petite gare d'une bourgade lointaine. Petite ville qui oublie un peu son passé rustique et montagnard. Pour le retrouver, ce passé, il faut aller dans les hameaux voisins où les maisons sont basses. Un grand toit de zinc ou de bardeaux cache les petites fenêtres qui, parfois, sont fleuries. Dans les chambres au plafond bas, on conserve des vieux meubles, des fourneaux de faïences et de saines traditions. Maisons austères comme le haut pays où elles sont construites, maisons faites pour la vie patriarcale où l'on conserve, de père en fils, les idées, les coutumes et les principes de ce coin de terre.

Centre industriel, centre commerçant, station hôtelière, Sainte-Croix tient encore à rester un centre administratif puisqu'on maintient, dans le haut village, la vingtième préfecture du canton.

Quand vient le soir, les ouvriers sortent des ateliers; on les voit venir dans la rue. Ils vont par petits groupes. Ils portent un complet fatigué, une chemise bleue à raies blanches et une casquette grise ou brune. Ils allument une cigarette et entrent à l'auberge où ils font jouer le piano mécanique. Sur la place, près de l'hôtel des Postes, la diligence va partir pour le Val de Travers. Les chevaux qui s'impatientent, agitent leurs grelots, mais le vieux postillon, à la tunique bleue et au chapeau de cuir bouilli, va et vient, de son pas tranquille, mettant bien à leur place les sacs postaux, tandis qu'un jeune commis, la plume sur l'oreille, sort brusquement du bureau pour regarder encore une fois les jolies étrangères qui sont dans la voiture...

Grand village industriel où les maisons n'ont pas d'architecture parce que l'homme songe avant tout à se protéger contre les rigueurs du climat et surtout contre ce terrible vent de la montagne qui secoue, avec violence, portes et fenêtres. C'est là que vit une population à la fois gaie, vive, énergique, un brin fanfaronne et primesautière. On prend le temps comme il vient. Quand l'industrie est prospère, on gagne beaucoup d'argent — qu'on dépense souvent aussi vite qu'on ne le gagne! Quand viennent les années maigres, on fait n'importe quel travail, en gardant au cœur l'espérance des jours meilleurs. Somme toute, on prend la vie du bon côté « et l'on ne s'en fait pas. »

On se lève de bonne heure, on travaille tout le jour à l'atelier ou dans son bureau, et quand revient le soir, on va faire sa partie de cartes avec les amis, toujours à la même table, comme les enfants de la maison. On va de préférence dans les cafés où l'on est sûr de rencontrer les notables, le syndic, le préfet, le notaire, les députés. On aime bien ceux qui ne sont pas fiers et qui causent avec tout le monde. Pendant ce temps, les dames bien pensantes se rendent visite, tandis que les jeunes gens s'en vont au cinéma avec leur bonne amie.

Population bien différente, par le caractère, de celle de la plaine. Longtemps elle a conservé le caractère patriarcal qu'on retrouve dans les ha-

meaux, le développement industriel l'a transformée. Son intelligence s'est développée; son sens critique s'est affiné. Elle aime les idées nouvelles et les pousse parfois jusqu'aux extrêmes, parce qu'elle lit beaucoup et parce qu'elle est un peu repliée sur elle-même.

C'est un coin de la terre vaudoise — et l'un des plus beaux — mais une terre à part, voisine des vallées neuchâteloises et sur le seuil de la France.

Jean des Sapins.

A l'unanimité. — Ainsi, tu as été nommé ?

— Oui, mon cher, nommé à l'unanimité des voix... moins celles de nos adversaires, qui se sont abstenus de prendre part à la votation.



ÇA S'APPROCHE

SITOT que sont terminées les grandes vacances, que revient l'automne, que chacun a réintégré sa demeure citadine et s'apprête peu à peu à prendre ses quartiers d'hiver, tout Lausanne a les yeux tournés vers Beaulieu, vers le Comptoir. On ne pense plus qu'au Comptoir; on ne parle plus que du Comptoir. C'est une obsession, et une obsession agréable, car les deux premiers Comptoirs, à peu d'exception près, n'ont laissé que de très bons et inoubliables souvenirs.

Les négociants et industriels escomptent les commandes qu'ils vont prendre; les campagnards le bétail qu'ils vont vendre ou les primes que remporteront leurs bêtes; les hôteliers, qui ont la direction du restaurant-cantine, les repas qu'ils serviront et les bouteilles qui se liquideront. Le Comité, lui, escompte les recettes générales dont sa caisse ne se peut passer. Il n'est pas jusqu'aux futurs visiteurs qui escomptent, avec un plaisir qui n'est certes pas sans mélange, les tentations irrésistibles de la halle des dégustations. Ils font provision de camomilles et de bicarbonate.

Durant deux semaines, du samedi 9 au dimanche 24 septembre, le cœur de Lausanne sera à Beaulieu. C'est là que vibrera la cité.

Le soir, au sortir du Comptoir, on ne voit que des figures réjouies, dont la satisfaction, le contentement tiennent à plusieurs causes, causes principales et causes « accessoires », si l'on peut dire, mais toutes avouables.

Il est des personnes — nous ne parlons pas de celles qu'y appelle le devoir — qui y vont tous les jours. Ça rappelle. L'occasion est si propice pour rencontrer des amis du « dehors » et du « dedans », qu'on ne voit que là.

— Eh! ce cher ami. Alors, au Comptoir ?

— Mais oui. Peut-on le manquer ?

— C'est sûr.

— Et puis, comment le trouves-tu ?

— Tais-toi, c'est toujours plus beau! Quelle admirable institution!

— Eh! bien oui. Et dire qu'on n'y a pas pensé plus tôt.

— As-tu vu ?...

— Le...? la...? Oui, oui, tu penses.

— Et puis ?...

— Superbe; inénarrable!

— Et le...?

— Ah! le...? Bien sûr. Epatant!

— Que dis-tu de...? du...?

— C'est le clou! Y a pas, c'est le clou!

— Hein! on fait bien les choses à Lausanne.

— Vous êtes des « as »!

— Là-dessus, est-ce qu'on ne prend rien.

Tu ne voudrais pas, c'est le Comptoir, que diable!

— Mademoiselle, apportez-moi une demi-bouteille de... de quoi, dis ?...

— Du bon, pardi!

— Messieurs, il n'y a que du bon, ici.

— On ne le sait que trop... Et puis deux verres, s'il vous plaît, Mademoiselle.

— Tiens, voilà Machin, comment, déjà ? Adrien. Appelle-le.

— Hé! Adrien!... Adrien!...

— Ah! bonjour les amis. Vous êtes aussi ici ?

— Mais tout le monde y est.

— C'est vrai.

— Tu prends un verre ?

— Si on veut.

— Mademoiselle, s'il vous plaît, trois verres.

— C'est beau, ce Comptoir, qu'en dis-tu ?

— Une merveille... Une vraie merveille.

— Eh! bien, à la tienne.

— A la vôtre. Et vive nous!

J. M.

VINCENT PERDONNET¹

DES détails qui vont suivre ne figurent pas dans l'Histoire du canton de Vaud, de Verdeil. Ils sont peu connus, même, croyons-nous, inédits pour une bonne part. Nous les avons puisés à la fois aux Archives cantonales vaudoises et aux Archives fédérales. Nous avons aussi fait un emprunt au Journal du professeur Pichard, publié par M. Eug. Mottaz.

Vincent Perdonnet joua un rôle politique important. Bientôt il avait constaté que ses fonctions de membre de la Chambre administrative n'étaient pas ce qu'il lui fallait. Son tempérament le poussait à l'action en dehors des bureaux et les autorités constituées virent le bénéfice qu'elles en pouvaient tirer pour le pays.

On était, dans le canton du Léman, en pleine période d'enthousiasme pour la République helvétique une et indivisible. Autant Frédéric Césaire de la Harpe avait mis de persévérance à lutter pour l'affranchissement du Pays de Vaud, autant Vincent Perdonnet était persuadé de sa mission d'amener les Valaisans dans le giron helvétique. Le 7 mars déjà, son père le recommande à Mangourit, le résident français du Valais, et celui-ci l'envoie à Aigle pour observer la situation. Le 8 mars, le Comité militaire de Lausanne lui fait part d'une lettre de Frédéric Césaire de la Harpe contenant des encouragements à agir. Monod a reçu une lettre identique. Le comité prie Perdonnet de lui confirmer l'assurance que Mangourit a donnée à Monod que lui, Mangourit, avait reçu des lettres de créance l'accréditant « auprès de nous ».

Perdonnet est invité à faire part à Mangourit de tout ce qui s'est passé à l'Assemblée provisoire vaudoise au sujet des relations avec Desportes et Brune, et d'une manière générale, s'entretiendra avec lui des intérêts de la République helvétique, provoquera même, s'il se rend à St-Maurice, une conférence entre Mangourit et le comité des communes du Bas-Valais pour connaître les sentiments de ceux que l'on désirerait gagner auxquels on exprimerait les meilleurs sentiments de la part de l'Assemblée provisoire vaudoise.

Le 5 mai, le Comité militaire annonce à Mangourit l'envoi de 22 dragons vaudois, s'excusant de ne pas pouvoir faire davantage, vu le peu de ressources financières, pour participer à l'œuvre d'affranchissement des frères valaisans. Le préfet Polier et l'administrateur suppléant Ausset les accompagnent. Les nouvelles sont contradictoires. Sion est prise par les insurgés. Le danger pressant, Mangourit fait revenir sur ses pas, le 9 mai, un bataillon français qui était déjà parti pour Berne. De Vaud on envoie aussi des renforts. Il n'y a plus seulement 22 dragons vaudois, mais trois mille hommes. On campe entre St-Maurice et Riddes. Des négociations sont ouvertes, un armistice conclu. Les insurgés, par l'intermédiaire de deux députés porteurs de procurations, acceptent les conditions imposées: 1. La constitution est acceptée purement et simplement; 2. Les personnes du Bas-Valais, détenues à Sion, seront relâchées; 3. Tout le territoire du Bas-Valais et Sion seront évacués. Sur quoi, Bergier, le commandant en chef des troupes combinées du Valais, se retire.

¹ Voir « Conteur » du 24 juin 1922.